

PLAN D'EAU des Ferréols

RÈGLES sanitaires & d'hygiène



LES DISPOSITIONS DE L'ÉTÉ 2021 :

Le plan d'eau est soumis à de nouvelles mesures réglementaires : celle du décret du 10 avril 2019 relatif aux baignades artificielles et celle relative à la situation sanitaire liée au Covid 19.

Arrêté municipal n°21-443

Ville de **DIGNE les-Bains** **GRATUIT**

OUVERTURE

DU 12 JUIN AU 5 SEPTEMBRE 2021

A l'exception des jours de vidange

- Des transats en prêt gratuit
- Des animations sportives et culturelles

ACCÈS AUX PLAGES ▶ DE 9H À 21H

BAIGNADE SURVEILLÉE ▶ DE 11H À 20H

BAIGNADE NON SURVEILLÉE À VOS RISQUES ET PÉRILS ▶ DE 9H À 11H & DE 20H À 21H

BAIGNADE INTERDITE ▶ DE 21H À 9H



Douche avec savon obligatoire avant l'accès au bassin*



Passage au pédiluve obligatoire avant l'entrée dans l'eau*



Tenue de bain propre obligatoire pour la baignade ; il est interdit de se baigner habillé*



Serviette obligatoire pour l'utilisation des transats*

**sous peine d'exclusion immédiate*



Animaux interdits sur les plages et bassins



Il est interdit d'abandonner des restes d'aliments et déchets



Musique bruyante interdite



Jeux violents interdits



Barbecue interdit



Feu interdit

RESPECTEZ LES GESTES BARRIÈRES POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Capacité d'accueil limitée à 800 personnes*



En cas de forte affluence le flux pourra être géré par les agents d'accueil

**sauf du 12 au 30 juin 2021 : capacité limitée à 520 personnes*



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Porter un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1 quand la distance de deux mètres ne peut pas être respectée